

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

**Le bureau est fermé le vendredi après-midi**

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

**LUNDI 6 MAI 2024 À 19 h 30**

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 2 mai 2024**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

**DOSSIERS D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 6 MAI 2024**

- ◇ 130, rue Saint-Joseph : demande de PIIA numéro 2024-PIIA-04 - concernant le revêtement du bâtiment accessoire;
- ◇ 8, boulevard du Frère-André : demande de PIIA numéro 2024-PIIA-05 - concernant l'installation d'enseignes;
- ◇ 48 à 50, Route 104 : demande de PIIA numéro 2024-PIIA-06 - concernant la modification du revêtement du bâtiment accessoire;
- ◇ 24, rue Édéas-Boucher : demande de dérogation mineure 2024-DER-164 - marge de recul avant d'un bâtiment accessoire (voir l'avis public à la page 3).

**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-184-03**

Modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement d'urbanisme numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'ilot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets.

Le règlement d'urbanisme numéro 2024-184-03 sur le Plan d'urbanisme est entré en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu, soit le 11 avril 2024.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au *www.mmsg.ca* dans la section « Administration », sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

# AVIS PUBLIC

## Adoption du second projet de règlement Règlement numéro 2024-185-30 (ZONAGE)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement d'urbanisme de la Municipalité et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation dudit projet de règlement :

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le Conseil municipal a adopté :
  - Le second projet de règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin d'uniformiser la distance minimale à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement à 1 mètre, conformément à la réglementation provinciale en vigueur, et ce, dans le but d'empêcher un enfant de grimper sur un appareil pour accéder à la piscine.

L'assemblée publique de consultation s'est tenue le 8 avril 2024, avant la séance ordinaire du Conseil municipal.

2. Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

- Les zones concernées du règlement sont les suivantes :
  - L'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Pour être valide, toute demande doit :
  - Indiquer clairement la ou les disposition(s) qui en fait l'objet **et** la ou les zone(s) d'où elle provient;
  - Être reçue au bureau de la Municipalité situé au 1, boulevard du Frère-André au plus **tard le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 16 h 45**;
  - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures normales de bureau.

5. Si les dispositions dudit projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal.

**Le formulaire de demande de participation à un scrutin référendaire est disponible au bureau municipal.**

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-297**

Relatif à la prévention en matière de sécurité incendie

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2024-297 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie.

Ledit règlement a pour objet d'explicitier les normes à respecter en matière de sécurité incendie pour les bâtiments et leurs équipements, d'imposer des exigences quant aux brûlages agricoles, aux feux dans des foyers extérieurs ainsi qu'aux feux de joie et de prévoir les pouvoirs de l'autorité compétente afin de veiller au respect dudit règlement, et ce, pour la protection des personnes et des biens.

Le règlement numéro 2024-297 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 6 mai 2024 à 19 h 30**

**à la salle du Conseil située au**

**1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-164**

**visant à autoriser la marge de recul avant à 17 mètres de l'emprise de rue pour  
l'implantation d'un garage isolé en cour avant.**

Zone : RAG-8

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la marge de recul avant à 17 m sur le lot 4 159 561, situé au 24, rue Édéas-Boucher.

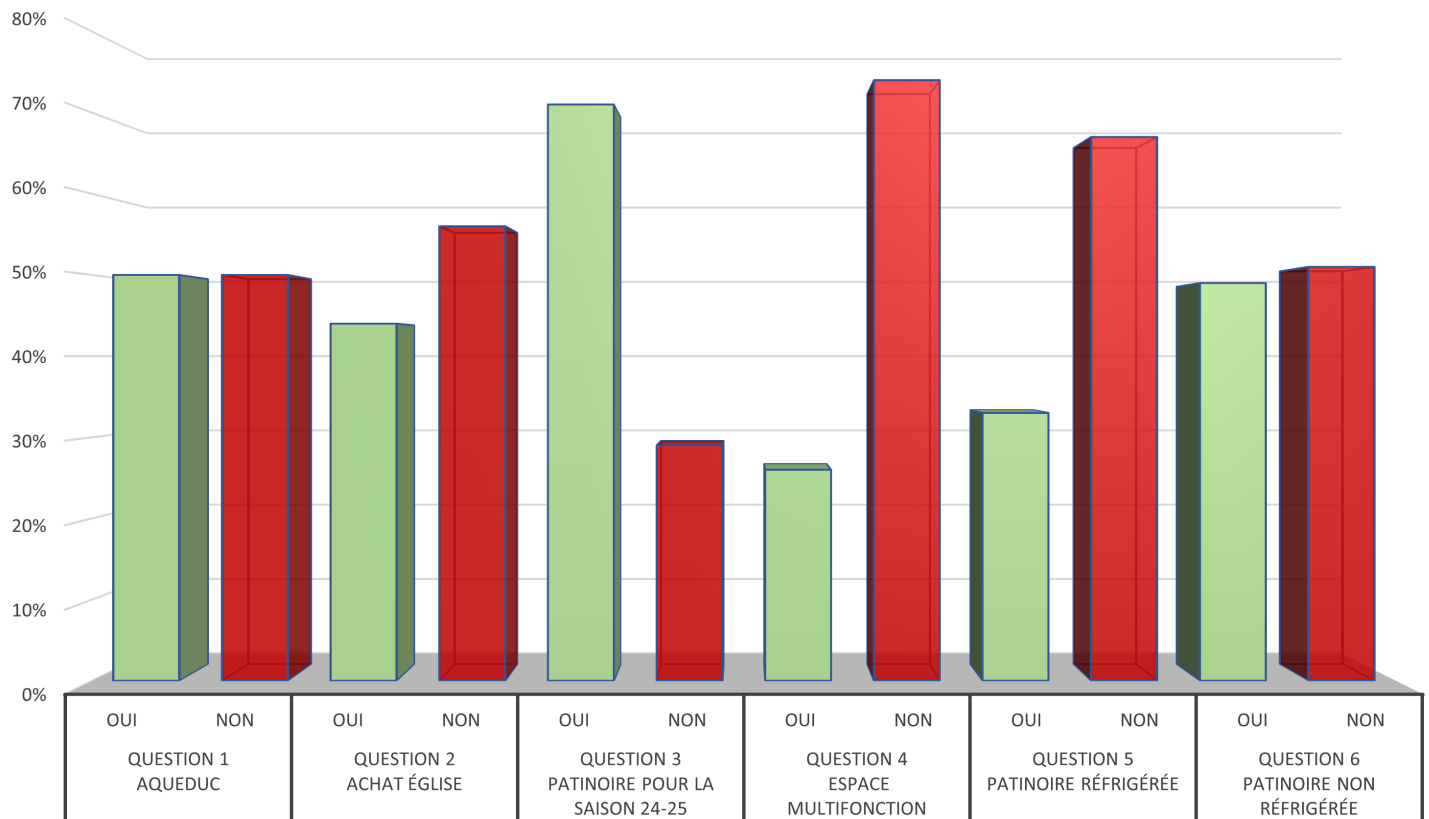
Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul avant minimale de 30 m pour un garage isolé en cour avant. Dans le présent cas, une diminution de 13 mètres de la marge de recul avant est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

## Résultats des réponses au sondage



### **RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES COMPLÉTÉS PAR LES CITOYENS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (FÉVRIER / MARS 2024)**

#### **Question # 1**

Face à ce résultat et suite à des réflexions, les membres du Conseil municipal souhaitent lancer un appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie afin d'entamer des études plus approfondies sur ce projet d'aqueduc et sur les coûts officiels à prévoir pour les citoyens. Suite à l'ouverture des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie, la Municipalité organisera une autre soirée d'information, uniquement pour les propriétaires visés par ce projet (car une taxe de secteur suivra si le projet se concrétise), afin de présenter le tout. Plusieurs répondants au sondage ont précisé que si une subvention considérable était accordée à la Municipalité pour ce projet, ils seraient en faveur. Ainsi, avec les documents préparés par les ingénieurs, si le mandat est octroyé, une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)* pourra ultérieurement être déposée.

#### **Question # 2**

Vu ce résultat et suite à des réflexions, les membres du Conseil municipal ne désirent pas donner suite à ce projet d'acquisition. En effet, plusieurs autres projets d'envergure sont étudiés présentement, et vu le budget serré, les membres du Conseil municipal souhaitent prioriser d'autres besoins de la Municipalité.

#### **Questions # 3, 4, 5 et 6**

Concernant les résultats aux questions 3, 4, 5 et 6, les membres du Conseil municipal attendront la réponse du gouvernement provincial, attendue pour le mois de juin 2024, concernant la demande de subvention que la Municipalité a déposée dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*, pour prendre une décision quant à une future patinoire. Pour la saison 2024-2025, il y aura une simple aire de glace, sans bande, dédiée au patinage libre sur le terrain de baseball.

Vous pouvez consulter le document complet des résultats sur notre site Internet au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans le section « Informations ».

## JOUR DE LA TERRE 2024

Le 22 avril, la campagne du Jour de la Terre invite les citoyens à s'engager à agir et à soutenir les organisations environnementales dans tout le pays. La célébration du Jour de la Terre est une occasion privilégiée d'agir pour l'environnement. Le Conseil municipal encourage tous les citoyens à ramasser les déchets se trouvant sur leur terrain et leur fossé.

Quelques actions concrètes à prendre toute l'année :

- ◇ Acheter local;
- ◇ Faire attention au gaspillage de nourriture (<https://lovefoodhatewaste.ca/fr/>);
- ◇ Utiliser votre bac de compost;
- ◇ Réutiliser des produits que vous avez déjà.



## COMMUNIQUÉ DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

L'assemblée générale annuelle du Club de l'âge d'or de Mont-Saint-Grégoire se tiendra le mardi 7 mai 2024 à 20 h dans la Grande salle du Centre communautaire situé au 45, rang de la Montagne.

### Pétanque

Les membres et non membres du Club de l'âge d'or sont invités à jouer à la pétanque les mardis et jeudis à 13 h 30 à partir du 14 mai. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec madame Colette Ravenelle par téléphone au 450 347-6725.

## CONGÉ FÉRIÉ - JOURNÉE DES PATRIOTES

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le **lundi 20 mai 2024** en raison de la Journée nationale des Patriotes

La Municipalité vous encourage à participer au Défi pissenlits ce printemps! Le Défi Pissenlits est une action de sensibilisation à grande échelle portant sur l'apport vital des insectes pollinisateurs pour la planète, consistant à éviter la tonte du gazon lors de la floraison des pissenlits au printemps, afin de :

- Contribuer à la santé des pollinisateurs;
- Favoriser et améliorer la biodiversité, autant en ville qu'en milieu rural;
- Réduire l'utilisation de pesticides sur les gazons.

Pour plus d'information rendez-vous sur le site internet <https://defipissenlits.ca/>



## **GRIPPE AVIAIRE - COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)**

La menace de la grippe aviaire est maintenant présente tout au long de l'année et est là pour rester. Bien que la période des migrations printanières augmente le risque d'exposition des oiseaux domestiques au virus, les infections peuvent survenir en toute saison.

Face à cette nouvelle réalité, la biosécurité est notre meilleure arme.

Il est impératif que tous les propriétaires de volaille respectent de manière rigoureuse les mesures de protection et de prévention et ce, peu importe la taille de leur élevage. Tous ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois.

### **Protégez vos oiseaux :**

Consultez la page Web [Quebec.ca/Grippeaviaire](http://Quebec.ca/Grippeaviaire) : vous y trouverez des informations détaillées ainsi que les recommandations sur les bonnes pratiques de biosécurité à adopter.

Abonnez-vous à l'infolettre *Petits élevages* : vous recevrez par courriel des informations sur les maladies animales, les exigences réglementaires et des conseils d'élevage et de biosécurité.

Apprenez-en plus sur la biosécurité : en partenariat avec le MAPAQ, la société-conseil Magon vous propose une série de conférences virtuelles gratuites pour approfondir vos connaissances en matière de biosécurité afin d'améliorer la prévention des maladies animales dans élevages à petite échelle. Pour connaître les dates proposées et obtenir le lien de connexion aux conférences, visitez le site Web de Magon.



# LES AINÉS AU CAMP DE JOUR

## Offre d'emploi

### RESPONSABILITÉS

- ACCUEIL DES PARENTS ET ENFANTS
- SERVICE À LA CLIENTÈLE
- PRISE DE PRÉSENCE
- RESPONSABLE DE L'OUVERTURE ET DE LA FERMETURE DES CAMPS
- RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES LOCAUX ET PLATEAUX EXTÉRIEURS EN DÉBUT ET FIN DE QUART DE TRAVAIL
- TRANSMISSION DES MESSAGES



### HORAIRE FLEXIBLE :

SERVICE DE GARDE DU MATIN : 6H45 À 9H00  
ET/OU  
SERVICE DE GARDE DU SOIR : 15H45 À 18H00



**POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR POSTULER :** Appelez nous au : 1-877-931-6850

Ou faites parvenir vos coordonnées à l'adresse courriel : [alexandra.ouellet@groupepomisa.com](mailto:alexandra.ouellet@groupepomisa.com)

## Heure du conte

à la bibliothèque de Mont-Saint-Grégoire

samedi 11 mai 10 h 30



## VENTE EXTÉRIEURE DE BIENS USAGÉS (VENTE DE GARAGE)

Les **18, 19 et 20 mai 2024** ainsi que les **31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2024**, les ventes de garages seront autorisées à Mont-Saint-Grégoire sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation de la Municipalité. Une vente de garage doit se faire entre 8 h et 20 h, sur le terrain où se trouve la résidence du propriétaire des biens offerts en vente. Il est toutefois permis de se regrouper à deux ou trois résidents pour faire une vente en commun à la résidence de l'un d'eux. Les biens en vente doivent être des articles usagés. La vente ne doit pas nuire à la tranquillité du voisinage ni à la circulation des piétons ou des véhicules.

Au plus tôt 24 heures avant le début de la vente, on peut installer sur la propriété (**ET À NUL AUTRE ENDROIT**) une ou deux enseigne(s) non éclairée(s) d'une superficie maximum de 1,5 mètre carré (soit environ 3 pieds par 5 pieds). Dès que la vente est terminée, il faut enlever les enseignes et remettre les biens non vendus.

Cependant, **outre ces deux périodes**, vous devez obtenir un certificat de vente de garage au coût de 10 \$, en communiquant avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26.

## DONS D'ARBRES 2024

Dans le cadre du *Mois de l'arbre et des forêts 2024*, une distribution gratuite d'arbres aura lieu pour les contribuables de la Municipalité le **samedi 11 mai 2024** de 8 h 30 à 11 h dans le stationnement du Complexe municipal situé au 1, boulevard du Frère-André.

Vous êtes tous bienvenus à cette distribution !



## ACTIVITÉ SÉCURITÉ SUR ROUES

La Municipalité appelle les usagers de la route à porter une attention particulière à leur conduite le **vendredi 10 mai 2024 de 8 h 30 à 11 h 30**, alors que les élèves de l'école Frère-André participeront à l'activité *Sécurité sur roues* sur plusieurs rues de la Municipalité.



## COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIERES

Le Cercle des fermières de Mont-Saint-Grégoire tiendra son Expo-vente dans le Grande salle du Centre communautaire les **27 et 28 avril 2024** de 10 h à 16 h. Il s'agit de la première exposition depuis la pandémie, venez découvrir les talents de nos Fermières, bienvenue à tous!



Levée de fonds des Fermières au brunch des Chevaliers de Colomb d'Iberville, le **dimanche 5 mai** de 9 h à 13 h, au 335, 6<sup>e</sup> Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu. Prix des billets : 15 \$ adulte, 8 \$ de 6 à 12 ans et gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans. Billets en vente sur place.

Le local situé au Centre communautaire de Mont-St-Grégoire est ouvert à toutes.

Horaire : les lundi, mardi et mercredi de 13 h à 16 h, ainsi que le samedi de 9 h à 11 h.

Pour informations : Dominique Blais 450 359-7378



## **COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 14 mai 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au [regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com](mailto:regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com)

### **PRÉVENTION RÉSIDENIELLE 2024**

Pour une 5<sup>e</sup> année consécutive, la prévention résidentielle en matière de sécurité incendie se fera à l'aide d'un formulaire, et ce, sur une partie du territoire représentant environ 20 % des résidences de Mont-Saint-Grégoire. Cette façon de procéder donne des résultats satisfaisants et requiert moins d'effectif sur le terrain. Pour l'année 2024, les secteurs ciblés sont les suivants :

→ 5<sup>e</sup> Rang, 6<sup>e</sup> Rang, Route 227, rang Chartier, rue Édéas-Boucher, rue Lamarche, rue Laurent-Tremblay, rue Tarte, montée de Versailles Est et Ouest ainsi que rang de Versailles.

**Au cours du mois de mai, une lettre sera postée aux résident(e)s des secteurs ciblés. Un « Formulaire de prévention résidentielle 2024 », imprimé sur une feuille de couleur lilas, sera annexé à cette lettre.** Une fois que vous aurez rempli, signé et daté ce formulaire, vous n'aurez qu'à le retourner au bureau de la Régie intermunicipale d'incendie (par la poste ou par courriel) ou à le déposer dans la boîte à courrier de votre bureau municipal.

Si vous préférez recevoir la visite d'un pompier pour vérifier la conformité de votre maison en ce qui concerne la sécurité incendie, vous pourrez communiquer avec le bureau de la Régie intermunicipale d'incendie par téléphone au 450 347-5376 (poste 28) ou par courriel à [regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com](mailto:regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com). Un rendez-vous sera fixé pour cette visite.

À partir du 12 août 2024, les pompiers pourront se présenter aux résidences dont les occupants n'auront pas complété et retourné le formulaire.

**Si vous avez des questions au sujet de la prévention résidentielle 2024, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Irène King, directrice générale de la Régie intermunicipale d'incendie, par téléphone au 450 347-5376 (poste 28) ou par courriel à [regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com](mailto:regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com).**

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration !

### **PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL**

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au [info@mmsg.ca](mailto:info@mmsg.ca), **avant 16 h 45 le mardi 14 mai 2024** pour la parution **du 23 mai 2024**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

# Faites partie de la communauté IHR



- ✓ **Prix fixes** sans contrat
- ✓ Service à la clientèle **100% local**
- ✓ Installation **professionnelle gratuite**



[ihrtelcom.com](http://ihrtelcom.com)



Le routeur  
**Gigaspire**



450 346-0057 | 1 888 346-0057

Validez la disponibilité

## COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

### Offres d'emploi

L'équipe de Compo-Haut-Richelieu a quelques postes (saisonnier et étudiant) à combler au sein de son équipe de valoristes d'écocentre. Pour consulter les descriptions de postes : [www.compo.qc.ca/emplois](http://www.compo.qc.ca/emplois)

### Journée nationale des Patriotes

Les écocentres et le bureau administratif seront fermés le lundi 20 mai. Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes

### BRUN'O Lebac : Trucs pour contrôler les nuisances possibles

Emballer les résidus alimentaires avec un circulaire ou d'un journal de papier non glacé.

Conserver un plat au frais pour les résidus odorants et le vider dans le bac brun le matin de la collecte.

Garder le bac brun à l'ombre, si possible.

Pour la liste des matières admises et d'autres trucs, consultez [brunolebac.ca](http://brunolebac.ca).

**DES QUESTIONS POUR  
VOS COLLECTES?  
Contactez Compo!**



**AJOUTEZ-NOUS  
À VOTRE  
RÉPERTOIRE**

  
**Compo-Haut-Richelieu**  
450 347-0299  
[compo.qc.ca](http://compo.qc.ca)



## Cafés-rencontres à Mont-Saint-Grégoire

*Toutes les membres sont les bienvenues,  
peu importe leur lieu de résidence!*

**Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30**

### Centre communautaire

45, rang de la Montagne  
Mont-Saint-Grégoire

La salle est située au sous-sol.



### **Aide informatique**

**19 avril, 9 h 30**

Vous avez de la difficulté avec vos appareils électroniques? Ou vous désirez en apprendre plus sur leur fonctionnement et leur utilisation? Ou même pour comprendre comment les réseaux sociaux fonctionnent? Venez en jaser!

### **Les bienfaits de l'art**

**24 mai, 9 h 30**

Les bienfaits de l'art sur la santé physique et la santé mentale sont nombreux. Apportez vos chefs d'œuvre et discutez de vos formes d'art préférées.

### **La lecture: de la nourriture pour l'esprit**

**14 juin, 9 h 30**

La lecture est un passe-temps qui nourrit le mental, qui augmente nos connaissances, mais surtout qui nous fait du bien. Une rencontre pour échanger sur vos dernières lectures et les partager en groupe.

# TOURNOI DE GOLF



01.06.2024 AU CLUB DE GOLF MONT-SAINT-GRÉGOIRE

13 H TOURNOI DE GOLF  
27, 4E RANG NORD

18 H SOUPER DE COCHON BRAISÉ  
45, RANG DE LA MONTAGNE

RÉSERVATIONS : MARIE-CLAUDE MAILLOUX  
cluboptimistmsg@outlook.com ou 514 219-4253

80 \$  
GOLF ET  
SOUPER

55 \$  
GOLF

25 \$  
SOUPER

SOUPER ENFANT 5 À 12 ANS 15 \$ / DE MOINS DE 5 ANS GRATUIT

Tous les profits seront remis au Club  
Optimiste de Mont-St-Grégoire



# TOURNOI DE POKER

BUY-IN (10 000 jetons): 45\$  
REBUY (durant la première heure et demie): 20\$  
ADD-ON: 20\$ pour 20 000 jetons jusqu'à la pause

TEXAS HOLDEM

18 ans  
et +

samedi le  
4 mai 2024

inscription 18h  
début 19h

Bourse 50/50 selon le nombre de joueurs  
Paiement avant le 29 avril 2024 = 1 consommation gratuite  
Contactez Tommy Robitaille sur Messenger ou sur Facebook  
à la page de l'évènement

